



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 29 mars 2018

Direction Générale Adjointe RESSOURCES
PROSPECTIVE
Direction Finances

Référent : Alain DALMASSO

Rapporteur : M. André-Luc SEITHER

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Commissions :

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Pour rappel, un débat a eu lieu en Conseil Municipal du 22 février 2018 sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Compte tenu des dispositions réglementaires, et après avoir :

- arrêté la liste des dépenses auxquelles il doit être pourvu avant toute autre,
- n'avoir conservé des dépenses facultatives que celles qui présentent un intérêt général ou communal,
- évalué les recettes d'après les baux, titres, contrats et derniers rôles encaissés, en tenant compte des modifications des tarifs ainsi que de la législation applicable en la matière,

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée, le projet de Budget Primitif de la Ville dressé pour l'Exercice 2018, dans le respect de l'Article 8 de la loi du 2 Mars 1982 relative aux règles de l'équilibre budgétaire, qu'il vous est proposé de voter chapitre par chapitre, suivant l'annexe jointe à la présente, établie conformément à l'instruction codificatrice n° 96-078 - M14 - du 1^{er} Août 1996 révisée.

APRES AVOIR EXAMINE chapitre par chapitre, ce document budgétaire,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE PROCEDER** au vote du Budget Primitif 2018, par chapitre, suivant le détail annexé ;
- **D'ARRETER** ainsi qu'il suit la balance générale du budget :

FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
DEPENSES	153 527 632,00	35 212 535,24	188 740 167,24
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	153 527 632,00	35 212 535,24	188 740 167,24

RECETTES	152 032 732,00	3 009 900,00	155 042 632,00
R 002 RESULTAT REPORTE			33 697 535,24
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	152 032 732,00	3 009 900,00	188 740 167,24

INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
DEPENSES	57 030 859,25	36 297 734,00	93 328 593,25
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	57 030 859,25	36 297 734,00	93 328 593,25

RECETTES	13 288 092,30	68 500 369,24	81 788 461,54
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE			8 459 738,88
AFFECTATION AU COMPTE 1068			3 080 392,83
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	13 288 092,30	68 500 369,24	93 328 593,25

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."